

# Le Petit Usania

n°24 - Août 2000 3° année

Le mensuel d'information de l'USAN

USAN : Cité des Sports de Nancy-Thermal / 6, avenue Hippolyte Maringer / 54000 NANCY / C.C.P. : NANCY 176 574 F

## Échos du Congrès National de Tarascon-sur-Ariège

Les 10, 11 et 12 juin derniers, le traditionnel rassemblement national des spéléos a été accueilli par la petite ville de Tarascon-sur-Ariège. La Lorraine y était représentée par 8 lorrains : Daniel PREVOT, Christian et Françoise ROUMEGOUS, Arnaud TACHON et Cyril WIRTZ de l'USAN (54), Jean-Pierre BAUDOIN, Claude HERBILLON et Stéphane JAILLET du CSPLF (55).

Fixons en déjà le cadre. La région Midi-Pyrénées, région d'accueil codée F à notre fédération, est peuplée de 2 551 687 habitants (chiffres de 1999 bien sur). Elle héberge 875 spéléos dont 863 répartis en 67 clubs (soit en moyenne 12,9 fédérés par club). Elle représente 11,2 % de la fédération qui comporte 7 821 fédérés dont 7 600 répartis sur 554 clubs (soit une moyenne de 13,7 fédérés par club). Le département, l'Ariège, fait partie des départements français peu peuplés : 137 205 habitants, un peu comme la Meuse de chez nous. C'est un département plein d'attrait touristiques. Quant à Tarascon (oui le vrai, con !, pas celui de Tartarin dans les Bouches-du-Rhône), le dernier recensement y a révélé 3 533 habitants, blottis à 474 mètres d'altitude aux portes de l'ANDORRE, au pied des Pyrénées (le Pic d'Estats qui culmine à 3 145 mètres n'est, à vol d'oiseau, qu'à 26 km) dans une région qui est l'un des berceaux de nos ancêtres puisqu'elle abrite la célèbre Grotte de Niaux. C'est aussi un paradis peu exploité pour les spéléologues. Il y a là un énorme potentiel d'étude spéléologique à faire. Le terrain est certes d'accès très difficile mais prometteur de récompense.

La bonne organisation du congrès dont on doit féliciter ses responsables a été malheureusement en partie gâchée par une météo particulièrement défavorable. 843 personnes (fédérés, accompagnateurs, étrangers...) étaient présentes à ce rendez-vous. Une grande salle d'exposition-vente de matériels et livres ou brochures spéléos, des visites organisées (grotte préhistorique de Niaux, grotte laboratoire de Moulis...), des traversées sportives, des vestiges importants d'une cité médiévale, la proximité de la Principauté d'Andorre, la proximité de hautes montagnes qui pour l'occasion avaient revêtu un blanc manteau... étaient proposés au choix des visiteurs et touristes. Pendant ce temps de nombreux spéléos, plus responsables, s'activaient dans les nombreuses salles mises à disposition pour les réunions des commissions fédérales. Dans ce compte rendu je ne parlerai que des réunions auxquelles j'ai assisté et pour lesquelles je donnerai en vrac quelques synthèses de débats ou informations que j'ai relevées.

Samedi après-midi, à la réunion des Présidents de Comités Départementaux (CDS), 14 CDS étaient représentés : Alpes de Haute Provence (04), Alpes maritimes (06), Aude (11), Bouches du Rhône (13), Doubs (25), Gard (30), Gironde (33), Lozère (48), Meurthe-et-Moselle (54), Hautes Pyrénées (65), Saône (70), Vaucluse (84), Essonne (91) et Seine-Saint-Denis (93). D'autres départements étaient bien sur représentés au congrès (par exemple pour nous la Meuse (55) qui assistait à la réunion de la Commission photo, etc.). Aucun programme n'étant prévu pour cette réunion, on y a donc débattu de divers

*Constituée le 19 novembre 1961 et déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle le 3 janvier 1962 sous le numéro 2143, l'Union Spéléologique de l'Agglomération Nancéienne, ou USAN, «a pour but de grouper les personnes de la région de NANCY s'intéressant à l'exploration, l'étude et la protection des cavités souterraines naturelles ou artificielles» (article 1 des statuts).*

*Agréée le 2 mai 1981 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le numéro 54S433.*

*Conventionnée par l'Agence Nationale des Chèques-Vacances sous le numéro 147102.*

*Conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.*

Directeur de publication &  
Responsable de rédaction :  
Christophe PREVOT  
Imprimeur : USAN - NANCY  
ISSN 1292-5950  
Dépôt légal n°1303 / Août 2000

sujets au gré et selon l'initiative des présents.

➤ Alain SUAVET du CDS 30 nous a exposé leur expérience de la création d'une École Départementale de Spéléologie destinée à une quinzaine de jeunes de 12 à 17 ans. Ces jeunes ont été initialement fédérés dans le club le plus proche de leur domicile. À l'issue de la période de formation, certains ont rejoint le club de leur choix. Cette expérience a permis d'améliorer considérablement le matériel départemental et d'assurer un certain recrutement.

➤ Claude ROCHE, nouveau Directeur Technique National qui succède à Bernard JODELET, parti récemment en retraite, nous a annoncé être en train de négocier avec le Ministère de l'Éducation Nationale afin de rendre accessible aux scolaires les cavités de classe III (cavités pouvant comporter quelques petits puits et une rivière souterraine sans risque de crue, comme par exemple la Sonnette, le Rupt-du-Puits...).

➤ L'EFS a annoncé son intention de repenser prochainement la classification des cavités. J'ai proposé que l'on parle de « classe de circuit » plutôt que de « classe de cavité » et que l'on tienne compte également des difficultés potentielles rencontrées lors d'un secours éventuel.

➤ Un stage de formation administrative à destination des Présidents de CDS est envisagé.

➤ Contrairement à certains bruits, il y aurait plus d'argent au FNDS cette année que l'an passé. Selon un accord passé entre Madame Marie-Georges BUFFET, Ministre de la Jeunesse et des Sports, et Monsieur Henri SERANDOUR, Président du CNOSEF, la politique qui devrait être respectée lors des répartitions est de favoriser les clubs.

➤ La remise d'un certificat médical attestant pour un individu donné la non-contre indication de la pratique d'un sport, n'est obligatoire, même pour un mineur, que pour les inscriptions à des compétitions. La spéléologie n'est donc pas concernée. Ceci reste à l'initiative des clubs.

➤ L'environnement commence à faire l'objet d'une attention particulière de la part du MNJS qui va prochainement créer un poste pour ce sujet. Cela signifie que nos activités dans ce domaine, volontairement ignorées jusqu'à présent par nos autorités de tutelle, seront peut-être prises en considération. Le CDS 11 signale l'importance pour les CDS de demander à la Préfecture un dossier d'agrément environnement. Il nous informe également du classement prochain de 7 grottes dont 4 du département (Cabrespine par exemple) au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

À cette réunion a succédé celle des Présidents de Comités Régionaux (CSR) où 13 régions étaient représentées : Île-de-France (A), Bourgogne (B), Rhône-Alpes (C), Provence-Alpes-Côte d'Azur (D), Languedoc-Roussillon (E), Midi-Pyrénées (F), Aquitaine (G), Normandie (J), Champagne-Ardennes (K), Lorraine (L), Centre (N), Franche-Comté (P) et Limousin (U). On peut faire les mêmes remarques que pour la réunion des représentants des CDS.

➤ L'illégalité des Grands Électeurs lorrains (GE), due à la non mise en conformité des statuts de la LISPEL par les précédents dirigeants de la Ligue malgré de nombreux rappels à l'ordre, est rapidement évoquée pour aboutir à l'accord unanime de l'assemblée quant à la proposition à faire à l'AG du lendemain relative à la reconnaissance de nos 4 représentants.

➤ Le remboursement tardif (8 jours avant l'AG) des déplacements des Grands Électeurs à l'AG de Mandeuve en 1999, est seulement dû à un changement en cours d'année d'équipe à la trésorerie fédérale.

➤ Le transfert des fichiers du siège fédéral de Paris vers celui de Lyon a posé des problèmes qui ont engendré également des perturbations.

➤ Le bruit qui court sur le retard de paiement de certains salariés de la FFS est sans fondement.

➤ Les régions non décentralisées mais ayant signées un Contrat d'Objectif pour les 4 années passées, ont demandé le renouvellement du dit contrat leur attribuant un reversement de 30 % des cotisations pour la prochaine olympiade. Il n'a été fait aucun compte-rendu du dit contrat pas plus que de projet. (NDLR : les régions décentralisées effectuent un prélèvement de 40 % car elles déchargent le siège d'une grande part du travail de la gestion des adhérents. On peut regretter l'absence de CR et de projet de la part des régions sous contrat ...).

➤ La FEDER attribue aux régions des subventions pour une harmonisation et l'établissement de relations internationales.

La réunions des CSR a du être écourtée pour faire place à l'apéritif d'honneur offert par la municipalité de Tarascon avec la participation de nombreuses personnalités locales et régionales : maire, député, sénateur, préfet, directeur de la DRJS, directeur du SDIS, représentant de la gendarmerie... Les spéléos qui devant l'estrade écoutaient et applaudissaient les divers orateurs, ne purent certainement pas effacer la goujaterie des nombreux goinfres qui, à l'arrière et sans complexe, se vautraient sur la boisson et ses accompagnements pendant les discours dont ils n'avaient visiblement rien à faire. Cette démonstration de manque évident de savoir vivre n'est certes pas à l'honneur de notre fédération.

Dimanche 10 juin, c'est le grand chambardement ! À partir de 8h00 l'AG accueille ses nombreux participants. Elle commence à 9h00 par un vote de légalisation des représentants des régions B et L, ce qui est adopté à l'unanimité. Ce vote est suivi à 9h30 par une minute de silence pour la mémoire des ex-présidents de la FFS décédés cette année : Jean-Pierre CAVAILLÉ et Charly STERLINGOTS. 80 des 83 Grands Électeurs sont présents, il manque celui de la Corse et les 2 d'Alsace (ces 2 régions totalisent seulement 207 fédérés soit 2,6 % de la fédération). La représentation de notre fédération est donc excellente, ce qui n'aurait pas été le cas avec le principe défendu par certains : 1 spéléo = 1 voix.

➤ Le rapport de la Commission des Secours nous apprend que 63 % des interventions du SSF sont destinées à des non fédérés ce qui justifierait une meilleure prise en compte de notre rôle de « service public ».

➤ Le compte rendu de l'AG-99 est adopté par 68 voix pour, 18 abstentions et 0 contre.

➤ Selon la loi, les CR vont de janvier à janvier, l'AG fédérale est donc un peu tardive. Certains spéléos seraient favorables à dissocier l'AG du rassemblement.

➤ Le rapport moral du secrétaire est adopté par 39 voix pour, 30 abstentions et 7 contre.

➤ Le rapport financier des trésoriers est rejeté par 31 voix pour, 39 abstentions et 3 contre. Toutefois les comptes sont

reconnus sincères.

Une interruption de séance d'une heure environ a alors lieu à 13h45 pour permettre aux participants de se sustenter.

- Le rapport d'orientation générale est adopté par 31 voix pour, 16 abstentions et 0 contre.
- Le renouvellement de la mesure du reversement des 30 % des cotisations aux régions sous contrat d'objectif, est accordé par 39 voix pour, 9 abstentions et 29 contre. (NDLR : malgré l'absence de CR et de projet...).
- Le budget prévisionnel est adopté par 36 voix pour, 15 abstentions et 26 contre.
- Jacques ROMESTAN de la région C et Maurice HACHET de la région D sont élus vérificateurs aux comptes chacun par 78 voix pour, 0 abstention et 0 contre.
- Le projet d'augmenter la cotisation fédérale de 10 F est retiré après le débat d'opportunité.
- Le principe de la refonte des classements des cavités est adopté par 56 voix pour, 9 abstentions et 14 contre.
- Le principe de la gratuité des secours obtient 79 voix pour, 0 abstention et 0 contre.
- Le principe d'harmonisation des indemnisations des intervenants lors des opérations de secours est adopté par 76 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.
- Les validations des professions de foi des candidats au Comité Directeur de la Fédération pour la prochaine olympiade sont accordées par 78 voix pour, 1 abstention et 0 contre. (NDLR : certaines professions de foi dépassant les 150 mots recommandés par la circulaire d'appel de candidature avaient été de ce fait mises à l'index par la Commission des Règlements et Statuts. La Conférence des Présidents de Régions ayant constaté l'absence aussi bien dans les Statuts que dans le Règlement Intérieur d'article concernant ce problème, a demandé le retrait de la sanction moyennant un débat de l'AG à ce sujet qui devra donc être revu).

Enfin ce furent les élections du Comité Directeur. Compte tenu des postes réservés : 1 jeune (au sens du MNJS : moins de 26 ans), 1 éducateur sportif (entendez par là : breveté d'état), 1 médecin et 1 femme, il restait 17 postes à pourvoir parmi les 21. Il y avait 25 candidats. Les résultats sont les suivants :

N°	Personne	Région	Voix		N°	Personne	Région	Voix	
1	DECOBERT Michel	G	77	élu	"	BOSCH Hervé	F	"	élu
2	GALMICHE Laurent	P	75	"	"	DARNE Fabien	C	"	"
3	SAUNIER Thierry	D	73	"	"	PROPOS Gérard	D	"	"
4	LEFÈBVRE Éric	A	71	"	"	VAUTIER Pascal	J	"	"
5	JOVIGNOT François	B	69	"	18	LEGARÇON Raymond	D	42	non
6	CHAILLOUX Daniel	A	68	"	19	ORSOLA Jacques	C	37	élu
"	GRUAT Jean-Pierre	F	"	"	20	ÉPRON Alain	A	35	"
8	ROZIER Fabrice	F	64	"	21	DUCHÊNE Maurice	F	32	"
9	FAVERJON Marc	C	59	"	"	VERLUT Romain	J	"	"
10	MOURET Claude	A	55	"	23	VIALA Claude	E	27	"
11	LIPS Bernard	C	51	"	24	LANGBOUR Jean-Marc	J	26	"
12	POSSICH Joël	C	46	"	25	FAIT Jean-Carlo	D	2	"
13	BAILLE Michel	A	44	"					

Il est intéressant de noter la présence parmi les 17 élus, de candidats issus de 8 régions différentes (A, B, C, D, F, G, J et P) ce qui n'est pas si mal si l'on compare aux compositions antérieures du CD de la FFS depuis l'application de la loi sur le sport de 1984. Toutefois les régions A, C et F qui représentent 2 992 fédérés c'est-à-dire 38,3 % de la fédération, occupent 64,7 % des sièges.

Proposé par le nouveau Comité Directeur pour le poste de Président, Joël POSSICH a été élu par l'AG avec 41 voix pour, 0 abstention et 36 contre.

Puis le CD a composé le nouveau bureau de la FFS qui est le suivant :

Président : ..... Joël POSSICH  
Président Adjoint : ..... Daniel CHAILLOUX  
Vice-Président : ..... Claude MOURET  
Secrétaire Général : ..... Bernard LIPS  
Secrétaire Adjoint : ..... François JOVIGNOT  
Trésorier Général : ..... Éric LEFÈBVRE  
Trésorier Adjoint : ..... Michel BAILLE

Je terminerai le compte rendu de cette AG par une anecdote amusante. À la suite du CR de la Commission des Statuts et Règlements Fédéraux et après avoir remercié les membres de l'AG d'avoir accepté unanimement la légalisation des 4 représentants de la Lorraine, j'ai fait remarquer que compte tenu de l'existence parmi les 79 CDS recensés, de 28 d'entre eux non en conformité avec la loi, il y avait vraisemblablement un grand nombre de GE qui ayant été élus par des électeurs illégaux, étaient donc tout aussi illégaux que les lorrains qu'ils venaient pourtant de légaliser... Ceci, bien entendu, a déclenché un immense éclat de rire général.

Le soir, 420 participants se retrouvèrent pour déguster une excellente potée locale, qui fut suivie de la traditionnelle fête des spéléos. Cette année encore, les habitués trouble-fêtes et provocateurs que sont les spéléos varois, furent contenus par des organisateurs efficaces. La « potée volante » fut rapidement remplacée par des avions et autres fusées fabriqués avec les feuillets de cahiers de chants déposés un peu partout sur les tables intentionnellement. On peut toutefois regretter que certains spéléos leader du Var, n'arrivent pas à mûrir.

Ces échos qui sont certes très incomplets, n'engagent que son auteur.

Daniel PREVOT

## Activités régulières

**Mur d'escalade** : reprise en septembre des séances hebdomadaires du mardi

**Piscine** : reprise en novembre, après les travaux, des séances hebdomadaires du jeudi

## Programme établi pour août

le D 30/07 **spéléo** : en Côte d'Or / responsable : Bertrand MAUJEAN

durant le **encadrement** : centre des Chenestrels chaque week-end / resp: Martial MARTIN **et aussi** :  
mois nombreuses sorties de découvertes / coordination : Éliane PREVOT



Prochaine réunion : **Jeudi 31 août à 20h au local**

## En prévisions

le V 01/09 **encadrement** : groupe Roville-aux-Chênes (recherche 7 cadres) / resp. : M.BIRY

le V 01/09 **manifestation** : installation le soir de l'exposition au centre commercial St Sébastien (Nancy)

du S 02/09 **manifestation** : FAÎTES DU SPORT au centre commercial St Sébastien

au S 09/09 responsable : Daniel PREVOT (03.83.27.01.93). **On recherche des permanents !**

le D 24/09 **manifestation** : Fête Nationale du Sport : SPÉLÉO POUR TOUS à PLT / resp. : D.PREVOT

du S 11/11 **réunion** : journées d'étude de l'E.F.S. à la Maison Lorraine de la Spéléo (Lisle-en-Rigault – 55)

au D 12/11 contact : Jean-Pierre DEPAQUIS ou mël : Jean-Pierre.Depaquis@wanadoo.fr)

Président : Daniel PREVOT	Gymnase : Sylvie GOBERT
Vice-Président : Bruno RAGARU	Matériels : Martial MARTIN
Trésorier : Christian ROUMEGOUS	Mines/archéo. : Jean-Mary BLIND
Secrétaire : Christophe PREVOT	Piscine : Sylvie GOBERT
Act. éducatives : Éliane PREVOT	Plongée : Martial MARTIN
Archives/Biblio : Patrick LIBERT	Promotion : Jérôme CONTAL
Canyon : poste vacant	R.D.E. : Cyril WIRTZ
Documentation : Bruno RAGARU	Site Internet : Jean-Luc METZGER
Festivités : Sylvie GOBERT	Adresse site : <a href="http://www.usan.fr.st">http://www.usan.fr.st</a>

## Tarifications pour 2000

Cotisation fédérale FFS simple : 165 F = 25,15 €

Cotisation club USAN simple : 105 F ou 16 €

Assurance fédérale basique : 200 F = 30,49 €

Licence initiation individuelle : 20 F = 3,05 €

Frais de maintenance	Casque	Baudrier	Carbure (5 kg)	Pile (4,5 V)
membre de l'USAN	-	-	60 F = 9,15 €	3 F = 0,46 €
personne extérieure	15 F = 2,29 €	25 F = 3,81 €	70 F = 10,67 €	5 F = 0,76 €
forfait hebdomadaire	15 F = 2,29 €	50 F = 7,62 €	-	-
forfait mensuel	40 F = 6,10 €	100 F = 15,24 €	-	-